

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Montreuil-sur-mer - Canton d'Étaples-sur-mer

INTERDICTION D'UTILISATION DES ESCALIERS AU NIVEAU, DU POSTE DE SECOURS, DES TOILETTES NORD, SUD THEATRE ET SUD CALVAIRE

Le Maire de la ville de MERLIMONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L 2213-1 et suivants,

Vu le code de Sécurité Intérieure,

Suite à la tempête « Céline » et au désensablement de la plage qui s'en est suivi, Considérant qu'il incombe au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de Police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant le risque d'accident, en empruntant ces escaliers, qui menace la sécurité publique,

ARRETE

Article 1: Les escaliers qui mènent à la plage (au niveau des toilettes publics nord, sud Théâtre et sud Calvaire) sont fermés pour des raisons de sécurité à partir du 30 octobre 2023 et jusqu'au dimanche 5 novembre 2023 inclus. L'accès par les descentes côté droit et gauche du poste de secours, est également interdit à partir du 30 octobre 2023 et jusqu'au dimanche 5 novembre 2023 inclus.

Article 2: L'accès des piétons à la plage ne pourra plus se faire que par la descente du Belvédère côté nord, ainsi que par l'accès piétonnier au niveau de la descente du Club Nautique côté sud.

Article 3: Des barrières seront installées par les Services Techniques afin de prévenir tous risques d'accidents.

Article 4: Le présent arrêté sera publié et affiché réglementairement au lieu et place habituels en mairie ainsi que sur les lieux même de l'interdiction.

Article 5: Madame le Directeur Général des Services, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, la Police Municipale, Monsieur le Directeur Technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MERLIMONT, le 30 octobre 2023. Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS, Maire de MERLIMONT.

